



Attention :

Si une demande d'aide est introduite par plusieurs personnes, une déclaration sur l'honneur est à signer par chacun des demandeurs

Déclaration sur l'honneur

Numéro du dossier: (si connu)

Par la présente, le demandeur d'une aide individuelle au logement

Prénom

Nom

No d'identification
national

déclare expressément (*veuillez cocher ce qui convient*)

- qu'aucun membre de sa communauté domestique¹ n'est propriétaire² d'un autre logement, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger (à titre personnel ou ensemble avec une autre personne) à part celui faisant l'objet de la demande d'aides au logement ;
- qu'un ou plusieurs membres de sa communauté domestique¹ est/sont propriétaire² d'un autre logement au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger (à titre personnel ou ensemble avec une autre personne);

et que la communauté domestique du/des demandeur(s) habitera le logement faisant l'objet de la demande d'aide(s) à titre principal et permanent.

Le demandeur s'engage à signaler sans retard tout changement pouvant influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de l'aide, notamment tout(e) :

- autre acquisition, succession ou donation immobilière ;
- changement en relation avec le logement subventionné (p.ex. : transformation, vente du logement, etc.) ;
- changement de la situation familiale (p.ex. la dissolution du ménage par séparation ou divorce ; le mariage ; déménagement ; l'arrivée, le départ ou le décès d'un occupant ou d'un enfant) ;
- modification concernant le paiement des allocations familiales resp. de l'affiliation de l'enfant/des enfants à l'assurance maladie ;

Le demandeur et/ou bénéficiaire d'une subvention d'intérêt s'engage également à informer le Service des Aides au Logement de tout(e) :

- changement de revenu ou d'employeur (p.ex. : début, arrêt de travail ou modification du contrat de travail d'une personne de la communauté domestique) ;
- modification du/des prêt(s) destiné(s) au logement (p.ex. : changement du taux d'intérêt ou du montant emprunté, remboursement anticipé, etc.).

La présente déclaration fait partie intégrante de la demande en obtention d'une aide individuelle au logement, signée par le demandeur susmentionné. En cas de déclaration inexacte ou incomplète, ou en cas d'omission de signaler les changements susmentionnés, le remboursement des aides indûment touchées sera exigé !

Lu et approuvé

Date

Signature du demandeur

1. Par « communauté domestique » il faut entendre : le demandeur et toutes les autres personnes physiques qui vivent dans le cadre d'un foyer commun dans le logement, dont il faut admettre qu'ils disposent d'un budget commun et qui ne peuvent fournir les preuves matérielles qu'ils résident ailleurs.
2. Propriétaire en pleine propriété, propriétaire d'une part indivise de plus d'un tiers en pleine-propriété, co-propiétaire d'une partie privative dans une copropriété, usufruitier, titulaire d'un droit d'emphytéose.